

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES SUR L'ACTIVITÉ

Il est nécessaire de prendre des mesures de protection et de continuité d'activité pour éviter les conséquences sur les personnes, les biens et l'entreprise elle-même.

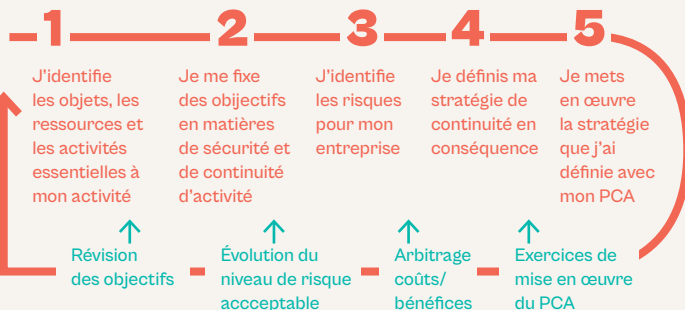
Un Plan de Continuité d'Activité pour faire face avant, pendant et après la crise

Savez-vous si votre activité pourrait se poursuivre en cas d'inondation ou de submersion marine ? Et pendant combien de temps ?

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

est le meilleur outil pour une entreprise pour se préparer, puis gérer une crise. Ce document permettra d'en limiter l'impact. Il permet un retour de l'activité à la normale dans les meilleurs délais, voire de la préserver totalement. La réalisation d'exercice de mise en situation est essentielle pour tester le PCA.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ



ÉVOLUTIONS, MISES À JOUR, RETOURS D'EXPÉRIENCE, ETC.

UN ACCOMPAGNEMENT ET DES OUTILS PRATIQUES

La Communauté de Communes Aunis Atlantique, en collaboration avec les communes visées par le PAPI Nord Aunis (Andilly, Charron, Saint-Ouen d'Aunis, Marans et Villedoux) vous accompagne pour réaliser votre PCA.

LES CONSÉQUENCES SANS PROTECTION

Conséquences directes

- dommages physiques aux personnes
- dégâts aux équipements informatiques et de production perte de stocks
- dégâts aux véhicules
- pollution des sols et des eaux
- dégâts aux bâtiments

Conséquences indirectes

- pertes d'exploitation, jours chômés
- perte de marché et de clientèle
- déficit d'image
- impact psychologique

LA RÉDUCTION DES DOMMAGES GRÂCE À LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Pour les personnes

- personnel en sécurité
- relation client fiabilisée
- réduction du stress

Pour les biens

- conservation du matériel en l'état, conservation des données
- limitation du montant du poste « Assurance » de l'entreprise
- facilitation du retour à la normale

CONTACT

Mélissa Bradtke

Service GEMAPI

0604506898

melissa.bradtke@aunisatlantique.fr

CDC Aunis Atlantique



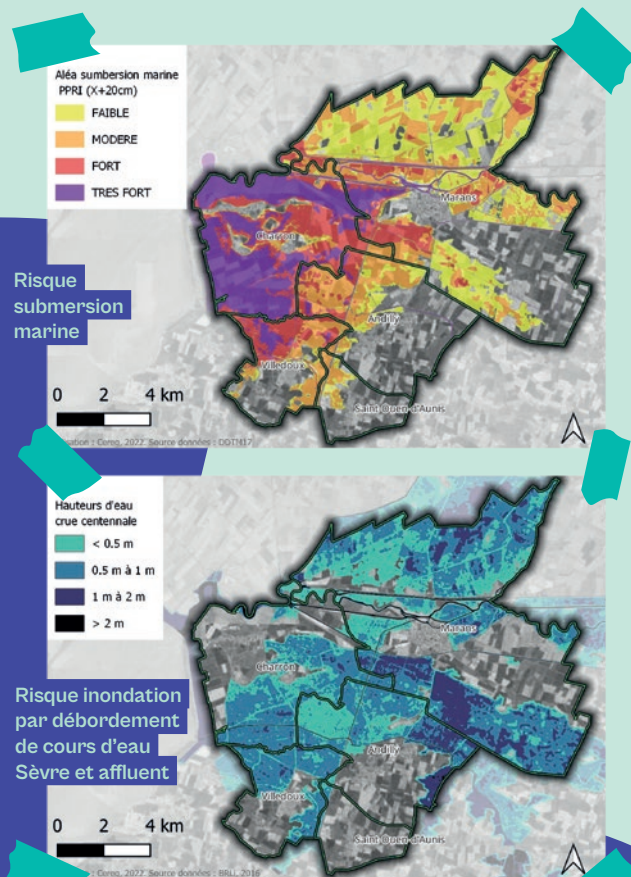
www.aunisatlantique.fr

S'ADAPTER face aux risques d'inondation, se préparer grâce au Plan de continuité d'activité



La Communauté de Communes Aunis Atlantique vous propose une démarche d'accompagnement des entreprises et exploitations agricoles dans les secteurs soumis au risque d'inondation et de submersion marine.

LES RISQUES D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE SUR LE TERRITOIRE



Avez-vous identifié les conséquences sur :

- les salariés, les fournisseurs ?
- les bâtiments, le matériel ?
- le chiffre d'affaires, la perte d'exploitation ?



Submersion marine

Le risque principal est le risque de **submersion marine** (Plan de Prévention du Risque du Littoral approuvé le 10 août 2021). Les submersions surviennent au cours d'une pleine mer et sont amplifiées lorsque les coefficients de marée sont élevés. Elles sont déclenchées par le passage d'une tempête.

La façade Atlantique est fortement exposée. La tempête Xynthia (2010) constitue l'aléa de référence sur la côte de la Charente-Maritime et de la Vendée.



Débordement de cours d'eau

L'aléa de **débordement de cours d'eau** est présent avec les zones inondables de plusieurs cours d'eau qui se dirigent tous vers la plaine de la sèvre Niortaise. Les débordements de cours d'eau et la submersion marine présentent des aléas proches. On note toutefois des différences dans les hauteurs d'eau maximales, qui sont logiquement concentrées sur les communes littorales et notamment Charron pour la submersion marine. Le débordement de cours d'eau touche des portions de communes non concernées par la submersion marine, essentiellement à l'amont (Marans, Andilly).



Remontée de nappe

L'aléa de **remontée de nappe** survient lorsque la montée du niveau de la nappe phréatique atteint la surface du sol. Cet aléa se manifeste essentiellement en hiver lorsque les précipitations sont plus importantes, la température et l'évaporation sont plus faibles, et que la végétation, peu active, prélève moins d'eau dans le sol. Cet aléa présente globalement les mêmes emprises au sol maximales que le débordement de cours d'eau.



Ruissellement

L'**inondation par ruissellement** se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. À l'origine du phénomène se trouve une pluie de très forte intensité ou un cumul de pluie sur plusieurs jours. L'inondation par ruissellement se traduit par un écoulement d'eau important en dehors :
 • des zones habituellement sèches ou dans des cours d'eau intermittents ;
 • du réseau d'évacuation des eaux pluviales, c'est-à-dire dans les rues.
 Sur le territoire Aunis Atlantique, le ruissellement se limite à des phénomènes localisés dans le temps et l'espace, peu préoccupants au regard de la submersion marine et du débordement de cours d'eau.

CONNAÎTRE LES RISQUES D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE PERMET D'AGIR EN CONSÉQUENCE.